

### **39 - Séminaire du bassin versant d'Arcier - Ressource en eau potable de Besançon**

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** La source d'Arcier alimente Besançon depuis l'époque romaine et participe à l'alimentation d'environ 50 % des besoins. De par son importance en qualité comme en quantité, elle représente un enjeu important pour Besançon. La préservation de sa qualité participe au maintien du prix de l'eau en évitant de construire une usine de traitement plus performante. Pour maintenir cette bonne qualité de l'eau, des actions volontaristes régulières et constructives ont été engagées avec les acteurs locaux pour garantir la protection de la ressource en eau, sur le volet agricole mais aussi au niveau des collectivités et des utilisateurs afin de réduire au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires.

Le captage et la ressource sont protégés réglementairement depuis 2002.

Après plus de 10 ans de pratiques qui ont permis de maintenir une qualité de l'eau acceptable au regard des réglementations, il est apparu nécessaire de faire le point sur les résultats obtenus sur la maîtrise des polluants d'origine phytosanitaires en évaluant les montants financiers engagés et l'organisation mise en œuvre.

La Ville de Besançon avec le soutien de l'Agence de l'Eau a souhaité s'appuyer sur des compétences indépendantes et spécialisées pour organiser un séminaire afin d'évaluer les résultats des actions.

Ce séminaire devra aussi proposer les actions à poursuivre ou à mettre en œuvre pour les années à venir. Les nouvelles pollutions et les nouveaux risques (urbanisation) seront abordés sous l'angle de la pérennité de la ressource.

Un autre axe du séminaire concernera la gouvernance des actions sur le bassin versant afin d'évaluer l'efficacité et l'efficience de l'organisation en place. A ce jour, la Ville de Besançon confie l'animation du volet agricole du programme annuel à la Chambre d'Agriculture, et celui du volet non agricole à la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). La mobilisation des acteurs du territoire, notamment des particuliers, représente désormais un enjeu important auquel le séminaire pourrait apporter des propositions concrètes.

L'ensemble de ces actions seront évaluées et présentées au cours du séminaire devant regrouper tous les acteurs du bassin versant.

Un prestataire Initiative Aménagement et Développement réalisera la synthèse des données depuis 10 ans et l'ASCOMADE animera ce séminaire.

Les prestations demandées au Cabinet Initiative Aménagement et Développement sont les suivantes :

- Evolution du territoire (phase 1) - Bilan technique et financier (phase 2) - Fonctionnement de l'organisation de la gestion du bassin (phase 3) Collecte des données chez les fournisseurs, synthèse et rendu sous forme visuelle exploitables pour une communication en salle pour le séminaire. Une vingtaine d'entretiens sont prévus.
- Rencontre d'un échantillon d'agriculteurs
- Evaluation de l'organisation de la gestion, des actions de communications (Phase 4)
- Recommandations et propositions (Phase 5)
- Création de supports et participation au séminaire.

Le coût de cette étude s'élève à 15 300 € HT, finançable par l'Agence de l'Eau.

L'ASCOMADE apportera sa connaissance des territoires et son expérience de l'animation de ce type de manifestation avec les collectivités. Elle intervient dans le cadre d'une convention de partenariat établie avec la Ville de Besançon et participe à hauteur de 20 % des dépenses de l'opération.

La Ville de Besançon et l'ASCOMADE élaborent ensemble la préparation et l'animation du séminaire sur les points suivants :

- Création d'une base de données des acteurs du territoire
- Calage opérationnel du séminaire
- Communication : Rédaction du contenu des outils
- Animation du séminaire
- Echanges avec les animateurs d'ateliers
- Animation de l'ASCOMADE
- Synthèse du séminaire
- Action de valorisation du séminaire et définition de plan d'actions
  - . Plaquette bilan : Rédaction, diffusion
  - . Site Internet : rédaction du contenu.

La répartition financière se présente comme suit :

|                   |       |                |
|-------------------|-------|----------------|
| ASCOMADE          | 20 %  | 3 026,10 €     |
| Ville de Besançon | 80 %  | 12 104,40 €    |
| Total             | 100 % | 15 130,50 € HT |

Le montant d'aide de l'Agence de l'Eau est attendu à hauteur de 80 %.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :

- signer la convention de partenariat avec l'ASCOMADE,
- solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse,
- signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**«M. LE MAIRE : C'est adopté».**

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme VIGNOT, M. POUJET et Mme THIEBAUT n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 18 décembre 2014.*